Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 571

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 571 11 décembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann

571

Domaine public

Dès le 15 décembre, attente et angoisse

Mouvements de solidarité en Suisse après les tremblements de terre dans le sud de l'Italie. Des vêtements et des francs par milliers, par dizaines de milliers, par centaines de milliers. Gros titres dans les journaux italiens qui célèbrent la générosité et l'efficacité helvétiques.
Voilà qui pansera peut-être quelques plaies.
Mais tout cela n'empêche pas que le 15 décembre est proche.

Entre les Italiens (parmi d'autres immigrés) et les Suisses, le 15 décembre, c'est une date qui compte aussi, même si elle ne déchaîne pas l'émotion, même si elle n'engorge pas les standards téléphoniques de la Chaîne du Bonheur.

Ce 15 décembre, c'est la date à partir de laquelle les saisonniers du bâtiment doivent avoir quitté la Suisse, la date à partir de laquelle, leur autorisation de séjour étant échue, ils sont réputés indésirables dans notre pays, la date à partir de laquelle ces saisonniers-là commencent à attendre un signe de leur futur et éventuel patron pour la prochaine «saison» qui devrait démarrer le 15 mars 1981.

Le 15 décembre, c'est une date qu'on n'a pas beaucoup entendue lors du dernier débat du Conseil national consacré à la revision de la loi sur les étrangers. Et il y a peu de chances pour qu'elle accapare l'attention des conseillers aux Etats qui examineront prochainement ce même texte, passant au peigne fin les «améliorations» consenties par la Chambre basse et les réduisant au strict minimum, confirmant ainsi tous les pronostics.

Dès le 15 décembre, l'attente et l'angoisse. Parmi les saisonniers qui s'en vont, un bon nombre ont signé en octobre déjà ou en novembre leur «assurance-retour», signe que leurs patrons les apprécient et sont disposés à les réengager l'année suivante. Un signe, mais pas davantage: l'entreprise n'est en aucune façon liée par ce document qui lui donne pourtant la garantie qu'elle pourra bénéficier des services du travailleur concerné. Assurance à sens unique. Dès le 15 décembre commence donc l'angoisse de ne pas retrouver de travail, à peine moins lancinante pour ceux qui ont été en quelque sorte «retenus» que pour ceux à qui on n'a rien proposé, et parmi ceux-là, en première ligne bien sûr, les «fortes têtes», les hommes et les femmes plus âgés, les hommes et les femmes les moins qualifiés.

Dès le 15 décembre, le piège du saisonnier est en place. Comment intervenir depuis l'Espagne ou l'Italie, si le contrat attendu depuis des mois, et qui arrive enfin, comporte de nouvelles clauses inadmissibles, si par exemple il porte sur quatre mois au lieu de neuf, à prendre ou à laisser avec juste la mention d'une prolongation à bien plaire? Comment se retourner en quelques semaines si l'entreprise a vu trop grand (les soumissions n'ont pas donné les résultats attendus), renonce à engager

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Merci!

Par centaines, abonnés et abonnées ont déjà renouvelé leur confiance à «Domaine Public» pour l'année prochaine. Nos remerciements les plus vifs! Ces versements sont bien sûr la condition «sine qua non», sur le plan financier, de la poursuite de l'expérience; mais aussi, témoignages d'intérêt et d'amitié, ils nous engagent sur le plan rédactionnel à tenir le cap de l'indépendance, avec toujours plus de précision et d'exigence.

PS. Et si vous offriez DP pour 1981 à quelqu'un à qui vous voulez du bien?